

**77<sup>ème</sup> CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE**

**Procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2024 à 18h30**

**Halle des fêtes d'Undervelier**

- Président** : M. Jean-Claude Beuchat
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, M. Bernard Vallat, Mme Céline Grellier, M. Olivier Chèvre, M. Pascal Créatin et M. Alexis Schouller, chancelier.
- Excusé** : M. Olivier Chèvre, conseiller communal présent jusqu'à 19h15 puis excusé.
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 43 du 28 novembre 2024, par affichage public, sur le site internet de la commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

**Le Président, M. Jean-Claude Beuchat, ouvre la séance.**

Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le chancelier, la secrétaire du jour, Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

Il salue particulièrement le nouveau chancelier M. Alexis Schouller.

La séance de ce soir est enregistrée et sera suivie d'un apéritif.

Il rappelle que les amendements doivent être déposés par écrit auprès du président.

**Le Président donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.**

## **1. Appel**

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Jean-Pierre Chenal (PS-Verts) est excusé et remplacé par Mme Monika Bregger  
M. Sacha Créatin (PS-Verts) est excusé et non remplacé  
Mme Esther Gerber (PS-Verts) est excusée et remplacée par M. Bernhard Wipfli  
Mme Nicole Rais (PS-Verts) est excusée et remplacée par M. Thierry Lombard  
M. Noah Nguontcheu (PS-Vets) est excusé et non remplacé  
Mme Marielle Bourquard (Le Centre) est excusée et remplacée par M. Didier Hulmann  
Mme Morgane Dobler (Le Centre) est excusée et remplacée par M. Jacques Dobler  
M. Yoann Schaffter (UDC) est excusé et remplacé par Mme Sandra Juillerat  
M. Joël Gisiger (UDC) est excusé et non remplacé  
M. Christian Brosy (PLR) est excusé et remplacé par M. Michel Kiener

30 conseillers généraux sur 33 sont présents.

L'ordre du jour est accepté tel quel.

## 2. Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté avec la modification suivante :

A la demande de M. Chenal, un complément financier détaillé est ajouté au point 6 du procès-verbal du 30 septembre 2024 et intitulé « Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 5'819'500.- pour la réalisation des mesures du PGA de Haute-Sorne à caractère partiellement suprarégional, dès 2025 et jusqu'à horizon 2035 »

Ajout de : entre le canton CHF 1,9 millions, CHF 600'000.- à la charge du SIDP et environ 5 millions à charge de la commune.

## 3. Communications

**M. Beuchat** procède aux communications suivantes :

### ◆ Démissions

- M. Kevin Challet (PS-Verts) de la commission permanente des finances et promotion économique.
- M. François Monin (Le Centre) de la commission permanente des finances et promotion économique.
- Mme Nicole Rais (PS-Verts) de la commission permanente des écoles, cohésion sociale et informatique ainsi que de la commission de culture, sports et loisirs.
- Mme Monika Bregger Meier (PS-Verts) de la commission de la journée des aînés.
- Mme Yvonne Hulmann (PDC) de la commission de la colonie de vacances.

**M. Beuchat, Président**, projette sa traditionnelle photo. Pour sa dernière séance, il souhaiterait mettre à l'honneur une femme, une « mère de la patrie ». Suzanne Ioset Christe est l'une de ces femmes incroyables qui a osé s'engager, parfois dans l'ombre pour la création du Jura et pour l'égalité des droits.

Elle a participé, dès son plus jeune âge, à presque toutes les étapes de la création du canton. Ce soir, il aimerait dire à Suzanne mais aussi à toutes celles et ceux qui, comme elle, ont œuvré pour le canton : merci pour votre engagement, votre ténacité et votre foi en l'avenir.

Grâce à vous, le canton a pu naître et devenir ce qu'il est : une terre fière, vivante et tournée vers l'avenir.

**Le Président** cède la parole à **M. le Maire Eric Dobler** pour les communications du Conseil communal qui s'exprime ainsi :

### ◆ Départ de M. Olivier Chèvre en cours de séance

« Monsieur Olivier Chèvre, conseiller communal, nous quittera en cours de séance pour participer à la séance organisée avec les citoyens de Berlincourt par le département de l'environnement dans le cadre des réductions potentielles nuisances liées au projet de géothermie en Haute-Sorne.

Par ailleurs, une nouvelle campagne de mensuration sismique 3D débutera immédiatement après les vacances de Noël.

### ◆ Fermeture de l'office de Poste à Glovelier

Les statistiques sont évidentes. En 2023, on constate une moyenne de 5 colis et 8 courriers quotidiens nécessitant une manipulation par l'employé postal. Un service apprécié mais trop peu utilisé. Lors de la rencontre du 21 novembre dernier, les responsables de La Poste nous ont présenté les alternatives à la fermeture du bureau de poste de Glovelier.

Ils ont bien compris la préoccupation des autorités communales de maintenir les prestations actuelles et se sont engagés à conserver un point de contact sous la forme d'un bureau de poste intégré à un commerce local.

Cette mesure sera planifiée et mise en place d'ici la fin de l'année 2025. Dans cette optique, et en soutien aux autres communes concernées par ces mesures, le Conseil communal a adhéré au collectif des communes romandes ainsi qu'à celui des communes jurassiennes.

#### ◆ Eclairage Route des crèches

Afin d'éviter toute polémique que je sens poindre, le Conseil communal tient à préciser que les éclairages de Noël installés sur la route principale à Bassecourt sont liés exclusivement à la manifestation de la Route des crèches.

Cette association a récupéré les vieux éclairages de la Commune de Bassecourt, les a réparés à ses frais et posés en collaboration avec la voirie dans le cadre du mandat de prestation qui lie les deux entités.

#### ◆ Prêt citoyens

La Commune rappelle la possibilité offerte à chacune et chacun d'investir localement dans la transition énergétique en participant au financement des installations de production d'énergie dans notre commune au travers d'un contrat de prêt de longue durée avec la Commune. Les modalités sont en lien sur le site de la Commune de Haute-Sorne.

#### ◆ Commission des archives

La Commission des archives a été dissoute. En effet, les démarches visant à la centralisation des anciennes archives villageoises sont terminées et actuellement, seulement une personne, avec un renfort ponctuel, procède à l'indexation des documents. L'échéance pour la finalisation du projet est planifiée à fin 2026.

#### ◆ Cerneux-Godat

Le bâtiment de la colonie du Cerneux-Godat a été vendu pour le montant de CHF 302'000.- à une famille de la région. Le transfert de propriété se fera au début de l'année prochaine.

#### ◆ Ecopoints

Nous souhaitons vous informer des derniers développements concernant les Ecopoints sur notre commune, un projet pilote mené en collaboration avec le SEOD. Bien qu'il s'agisse d'une initiative récente, des résultats positifs sont à signaler, malgré certains défis liés au manque d'expérience initiale dans ce domaine.

Globalement, les retours sur ces Ecopoints sont très encourageants. Les expériences menées jusqu'à ce jour montrent que, dans l'ensemble, le système fonctionne bien. Toutefois, quelques difficultés ponctuelles ont été rencontrées, notamment des bennes parfois saturées. Pour y remédier, des mesures correctives ont été mises en place, comme l'installation d'une benne compactrice pour les cartons à Courfaivre, une solution qui a permis d'améliorer l'efficacité du service. Les riverains sont satisfaits de l'ensemble des mesures mises en place pour réduire les nuisances au minimum.

Il est important de souligner que la grande majorité de la population a respecté les consignes émises par le SEOD et le Conseil communal, et ce respect des règles contribue grandement à la bonne gestion de ces points de collecte. Par ailleurs, les incivilités sur les places des Ecopoints restent rares. Le personnel auxiliaire, qui se rend quotidiennement sur place, effectue un travail remarquable pour maintenir ces espaces dans un état irréprochable.

Enfin, nous tenons à préciser qu'au cours des dernières années, la taxe "déchets" a été régulièrement diminuée. Elle est ainsi passée de CHF 75.- à CHF 55.- cette année, soit une baisse de plus de 26%. Cette réduction a été possible tout en garantissant des prestations de qualité à la population, preuve de l'efficacité de notre gestion dans ce domaine.

Le Conseil communal aura probablement l'occasion de s'exprimer durant la demi-heure des questions orales au sujet de vos interrogations quant aux amendes prononcées ».

#### 4. Questions orales.

6 questions orales ont été déposées.

**Question no 1 intitulée « Local du SIS de Courfaiivre : à quand une solution ? » posée par M. Michel Lando (UDC) qui s'exprime ainsi :**

« Le local du SIS à Courfaiivre (situé dans l'abri PC de la pompe) n'est pas occupé et sert de débarras. Plutôt que débarras c'est d'inventaire à la Prévert dont il faudrait parler : une vieille jeep dont la batterie est reliée au réseau depuis au moins 10 ans (elle doit être chargée après tout ce temps...), des dérouleurs à courses avec des roues pleines et plus encore ; tout ce bric-à-brac plus utilisé depuis des lustres forme un ensemble qui ferait la joie d'un brocanteur. On peut suggérer au Commandement du SIS d'organiser un vide-greniers pour gagner quelques sous. Détail cocasse : ledit Commandement est situé à Boécourt.

Selon certaines informations le bail à loyer a été résilié. Une société sportive de Haute-Sorne qui désire le louer afin de pouvoir s'agrandir ne reçoit malheureusement pas de réponse pour l'instant. Leur patience est mise à rude épreuve. L'Etat-major de la pompe ne semble pas pressé de débarrasser les lieux.

Ma question au Conseil communal :

Doit-on priver des sociétés de toute possibilité de développement sur la commune de Haute-Sorne ? »

**Réponse de M. Julien Meier, conseiller communal, qui s'exprime ainsi :**

« Effectivement nous connaissons la problématique de manque de place de la société de lutte et œuvrons afin de trouver une solution.

Toutefois certaines affirmations de votre question et vos informations sont erronées.

Il convient dès lors de préciser quelques points :

1. Pour ce qui est du débarras, je partage votre appréciation mais il est également à relever que ce matériel à une importance autre aux yeux de certaines personnes.
2. Le SIS est bien le SIS Haute Sorne, il est composé de la commune de Haute Sorne ainsi de Boécourt et Saulcy. Le fait que le Commandant soit de Boécourt n'a donc aucunement lieu d'être relevé dans votre question.
3. Le SIS est au bénéfice d'un bail à loyer depuis mai 2022 et dont la validité est de 5 ans. Il n'est donc pas possible de le résilier avant 2027.
4. Le prix de la location est plus du double que le prix payé par une société locale et il est important de dire que ces derniers ont toujours honorés leurs factures.

Des discussions ont eu lieu avec le SIS, pour libérer le local, ceux-ci n'y sont pas fermés pour autant qu'un autre local leur soit proposé.

A ce jour la commune ne dispose pas d'un tel local. Le déménagement de la voirie quand le projet de local aura été construit permettra de changer cela. Vous n'êtes toutefois pas sans savoir que ce projet a du retard et que les finances communales nous forcent à le planifier dans le temps. Si la société en question veut trouver un arrangement ou sous louer le local, il faut qu'elle prenne directement contact avec le SIS. La commune ne s'y opposera pas.

Pour terminer, il convient également de relever une information qui a circulé dernièrement dans la presse. Vu la situation géopolitique il est demandé que des places suffisantes soient garanties dans les abris PC. La confédération et les cantons sont chargés de veiller à cela et le cas échéant de les remettre à jour. Il n'est donc pas impossible que certains abris de la commune doivent être restitués pour leur fonction primaire, et que nous soyons forcés de dédire plusieurs contrats sur ordre supérieur ».

**M. Lando est satisfait de la réponse.**

**Question no 2 intitulée « Nombre et attractivité des commissions » posé par M. Thierry Lombard (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :**

« En consultant le site internet de la commune de Haute-Sorne, nous constatons qu'il existe actuellement onze commissions permanentes et cinq commissions spéciales. À notre avis, ce nombre est encore trop élevé.

Certaines de ces commissions ne se réunissent que très rarement ou pas du tout, tandis que d'autres ont des activités si similaires qu'une fusion pourrait être envisagée. En outre, il est de plus en plus difficile de trouver des personnes motivées pour occuper le rôle de commissaire au sein de toutes ces commissions. Certains commissaires expriment un sentiment d'inutilité dans leur rôle et envisagent même de démissionner, ce qui est malheureusement déjà le cas pour certains d'entre eux.

Face à ces préoccupations, le groupe PS-Verts souhaite savoir si le Conseil communal envisage de profiter de la mise à jour du règlement du Conseil général pour également réviser le règlement d'organisation et d'administration de la commune (ROAC), afin de limiter le nombre des commissions et de les rendre plus attractives ? »

**Réponse de M. le Maire Eric Dobler qui s'exprime ainsi :**

« Le constat du trop grand nombre de commissions communales et du manque d'attractivité de celles-ci mérite une attention particulière. En effet, lorsqu'une commune dispose d'un nombre excessif de commissions, cela peut créer une lourdeur administrative et diluer l'efficacité de chacune d'entre elles. Le manque d'attractivité, quant à lui, peut résulter de plusieurs facteurs : un manque de clarté dans les missions attribuées, une surcharge de travail, ou encore une insuffisance de communication sur l'importance des enjeux traités.

Il est important de souligner que, dans l'état actuel de l'organisation communale, il n'est pas possible de modifier directement ce système sans passer par une révision du règlement d'organisation de la commune. Celui-ci détermine la composition et les missions des différentes commissions, et toute modification nécessiterait une démarche officielle, incluant un débat en Conseil communal, suivi d'une adoption de nouvelles règles par votre législatif.

Afin d'améliorer cette situation, il pourrait être pertinent de réfléchir à une réorganisation des commissions, en réduisant leur nombre, en clarifiant leurs objectifs et en s'assurant qu'elles répondent véritablement aux besoins de la commune. Cela pourrait également inclure une révision de la manière dont les citoyens et les élus sont impliqués dans ces commissions, afin de renforcer leur attractivité et de stimuler l'engagement. Cela pourrait aussi passer par une meilleure communication sur l'impact de leur travail et sur la manière dont chacun peut contribuer.

Une telle réorganisation demanderait des concertations, mais elle permettrait de rendre la gestion des affaires communales plus réactive, plus claire et plus motivante pour ceux qui y participent ».

**M. Lombard est satisfait de la réponse.**

---

**Question no 3 intitulée « Passage sous-voies à Glovelier » posée par Mme Christine Choffat (PCSI-RC) qui s'exprime ainsi :**

« La feuille de route récemment signée entre le canton du Jura, les CFF et les CJ (chemins de fer du Jura) comprend, parmi ses mesures, la création d'un passage sous voies en gare de Glovelier. Ce projet, soutenu par les entreprises de transport, le canton et les acteurs économiques jurassiens, est essentiel à l'amélioration des infrastructures de mobilité dans la région et surtout dans le village de Glovelier.

Cependant, une récente communication liée à la zone d'activités multiples (ZAM) mentionne que la réalisation de ce passage est planifiée au mieux pour 2035. En parallèle, lors de la dernière session du Parlement jurassien, le Gouvernement a indiqué que ce passage sous voies pourrait être fonctionnel dès 2031.

Dans ce contexte, ma question est la suivante :

Quelles sont les étapes concrètes en cours et toutes les démarches nécessaires à entreprendre pour garantir une réalisation rapide de ce passage sous voies ?

Au sujet de ce projet essentiel à notre commune, je remercie le Conseil communal pour sa réponse. »

**Réponse de M. le Maire Eric Dobler qui s'exprime ainsi :**

« Au risque de répéter ce qui avait été dit lors du refus par le Conseil général de la motion n°36 de notre collègue Jean-Claude Beuchat, le projet d'un passage sous-voie est inscrit dans le Plan directeur régional de la ZAM.

Je suis étonné de votre référence à une feuille de route signée entre le canton, les CFF et les CJ qui contient parmi ses mesures la création d'un passage sous-voie en gare de Glovelier, sans la présence de la Commune, ni de la ZAM.

J'aurais envie de vous renvoyer aux trois signataires de cette feuille de route pour obtenir les renseignements que vous souhaitez et sur le calendrier auquel vous faites allusion. J'ose espérer ici qu'il y a légitimité à y faire référence et que ce document est du domaine public.

Toutefois, il n'aura certainement pas échappé à votre sagacité que la semaine dernière, le Gouvernement a accepté une subvention représentant 50% du crédit d'étude de plus de CHF 400'000.- pour la réalisation d'un passage sous-voie en gare de Glovelier en partenariat avec la ZAM.

Cette étude sera conduite par les CFF et le délai de réalisation est au minimum de 18 mois selon les prévisions actuelles. Pour la suite, le calendrier sera établi afin d'optimiser la réalisation de ce projet en lien avec les dispositions et contraintes légales dans le cadre de la procédure du permis de construire. »

**Mme Choffat est partiellement satisfaite de la réponse.**

---

**Question no 4 concernant la vidange des bennes des écopoints posée par M. Olivier Boillat (Le Centre) s'exprime ainsi :**

« Cela ne vous aura pas échappé, la problématique du dépôt des déchets suscite des questions, des rancœurs et aussi des incompréhensions au sein de la commune. Plus grave, elle nourrit la critique à l'égard de notre commune. Je ne veux pas entrer ici dans les inepties de certains abus de facturation particulière – à l'exemple des CHF 610.- pour 3 cartons. Je sais que le Conseil communal fait au mieux et décide de corriger les factures abusives.

Ma question à l'exécutif est plutôt la suivante :

Le Conseil communal fait-il tout ce qui est en son pouvoir pour éviter ces malheureuses situations, notamment en exigeant une vidange des bennes à carton plus régulièrement ?

Pense-t-il également, au besoin, réviser le règlement des amendes afin d'éviter l'envoi de montants jugés abusifs pour certains, puisqu'il en a lui-même corrigé ? »

**Réponse de M. le Maire Eric Dobler qui s'exprime ainsi :**

« Pour répondre à votre question, il y a lieu de relever qu'un premier principe d'amende a été appliqué lors de la précédente législature avec la mise en place des moloks. En effet. Il paraissait important à l'exécutif de sanctionner les éventuels dépôts sauvages et dépôts de sacs non taxés de façon exemplaire. Ainsi une amende CHF 500.- avait été retenue avec la facturation en plus des frais d'élimination des déchets déposés que les services communaux devaient éliminer.

A l'ouverture des Ecopoints, le nouveau Conseil communal a validé l'amende actuelle à CHF 215.- pour les infractions aux heures d'ouverture de ces lieux de collecte.

Pour le cas auquel vous faites référence, ces 3 cartons, et sans entrer dans le détail qui est couvert par la confidentialité, il avait été assimilé à un dépôt sauvage puisque déposé en dehors des bennes idoines. Le Conseil communal, par suite de l'opposition, a revu la qualification de l'infraction et adapté le montant de l'amende.

Dans un autre cas, un jeune automobiliste s'était arrêté pour déposer son sac d'un établissement de restauration rapide dans le molok d'un Ecopoint. Si l'on s'en tenait à la qualification de l'infraction, il s'agissait du dépôt d'un sac non taxé dans un molok en dehors des heures d'ouverture. Ici encore le Conseil communal a fait part de mansuétude dans l'application des directives et sur le montant de l'amende.

S'agissant des vidanges des bennes, nous sommes tributaires des tournées planifiées par le partenaire du SEOD. Toutefois, des contacts ont été établis avec ce prestataire pour faire coller les vidanges avec les pics de dépôt. Pour la période de Noël, le programme de relève des bennes a été renforcé.

S'agissant de la modification du règlement des amendes, elle n'est pas à l'ordre du jour pour la bonne raison que les amendes sont actuellement arrêtées par le Conseil communal en application du Décret sur le pouvoir répressif des communes. Il n'y a donc pas de règlement des amendes à Haute-Sorne.

Cela devrait changer en 2025 car cet objet sera introduit et traité en commission dès le début de l'année prochaine puis soumis au Conseil général ».

**M. Boillat est satisfait de la réponse.**

---

**Question no 5 Intitulée « Report du crédit relatif à la réalisation des mesures PGA » posée par Mme Sylvaine Eschmann (HSA) qui s'exprime ainsi :**

« Il y a un an, le Conseil général validait un crédit pour la réalisation de projets d'ouvrage pour les mesures PGA qui étaient concernées par une collaboration suprarégionale avec le distributeur d'eau voisin, le SIDP.

Ces projets d'ouvrage étaient une des conditions pour l'obtention d'un subventionnement extraordinaire, l'autre condition était le dépôt de la demande de subventionnement avant fin 2024.

L'entrée en matière pour le crédit relatif à ces mesures PGA a été refusée lors du dernier Conseil général avec le motif de non-passage devant la commission des finances, qui avait annulé sa séance faute de quorum.

J'ai été surprise d'apprendre que ce message n'avait pas été discuté lors de la séance suivante à la commission des finances, ce qui aurait permis de remettre ce point à l'ordre du jour du Conseil général de ce soir, puisque, je le rappelle, le projet était subventionné par le canton s'il était approuvé jusqu'à fin 2024.

Dans un contexte de planification efficiente des dépenses communales, il est pour moi important de connaître les impacts financiers de cette situation.

Voici donc ma question :

A combien se chiffrent les pertes de subventions découlant du report de ce dossier et quand sera-t-il à nouveau soumis au Conseil général ? »

**Réponse de Mme Céline Grellier, conseillère communale qui s'exprime ainsi :**

« Oui, la promesse de subvention suprarégionale était limitée dans le temps, soit un dépôt du dossier avant la fin 2024. Sans acceptation du législatif compétent, il n'est pas possible de déposer des dossiers de demandes de subventions que ce soit au canton, à l'ECA ou à d'autres organismes et fondations.

A la suite du dernier Conseil général, le Conseil communal a écrit à M. le Ministre afin de demander un délai pour déposer le dossier. Comme le projet n'était pas repoussé pour des raisons techniques, le délai n'a pas été accordé. Cependant, le courrier de réponse laisse la porte ouverte pour renégocier des subventions auprès du service de l'environnement, une fois que nous aurons un dossier prêt. Comme il avait fallu se battre pour les 60% à l'époque, il y a peu d'espoir d'avoir autant.

Côté technique, tout est prêt depuis juin 2024. Les besoins et les contraintes techniques et géologiques restent les mêmes. Il est donc possible de savoir rapidement ce qui est techniquement échelonnable, de chiffrer les surcoûts y relatif, idem pour les synergies loupées.

Dans le budget des investissements 2025, il y a un montant pour les mesures PGA à caractère supra régional. Cela montre que le dossier n'est pas abandonné.

Ainsi, le Conseil communal pourra étudier ce projet durant le 1<sup>er</sup> semestre 2025 pour voir s'il est possible de faire un message via un crédit-cadre avec un échelonnement des mesures dans le temps, afin de tenir compte de la demande du Conseil général.

Avant de parler chiffres, je tiens à rappeler que la gestion de l'eau potable est de compétence communale. Le canton a juste un rôle de facilitateur, via l'octroi de subventions pour certains projets. Sa volonté est de soutenir la réalisation d'interconnexions jusqu'à 2030. Ensuite, les réflexions vont pour l'avenir vers des soutiens aux projets énergétiques.

La subvention sur la part supra est donc non octroyée. Pour l'interconnexion Soulce-Undervelier et le réservoir d'Undervelier, j'ai bon espoir qu'on obtienne au moins les 30% des interconnexions selon l'ordonnance sur la gestion des eaux (OGeaux). Donc sur les CHF 297'000.-, il faut espérer limiter la perte à CHF 208'000.-, voire moins.

Entre la rédaction du message 232 et le Conseil général du 30 septembre, le service des eaux et le bureau d'ingénieurs SD avait réussi à négocier une extension de subvention de CHF 60'000.- auprès du service de l'environnement. Comme c'était lié à la subvention suprarégionale, ce montant est perdu en totalité.

Il y a encore des pertes non-chiffrables :

Côté ECA, la volonté est de diminuer l'enveloppe des subventions pour les projets eau, au bénéfice de la lutte contre les dégâts naturels. Donc, nous aurons pour le nouveau projet, moins que les CHF 350'000.- estimés dans le message 232.

Comme nous perdons le subventionnement suprarégional cantonal, il sera difficile d'aller prospecter avec cet argument auprès de fondations et autres partenaires privés pour décrocher d'autres soutiens financiers, comme l'avait proposé les membres de la commission des services communaux.

Selon le projet que préparera le Conseil communal, la convention avec le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) qui a un volet financier, devra être revue. Selon les délais de réalisation des installations à Undervelier/Soulce retenus, l'ECA ne sera plus d'accord de renoncer à la réserve incendie physique dans le réservoir de Glovelier, soit un surcoût de minimum CHF 200'000.- en jeu.

La subvention selon l'ordonnance sur la gestion des eaux pour les interconnexions a été baissée à 30% en juillet 2023. Vu les projets en cours et le solde de l'enveloppe de subvention, il n'est pas exclu que le taux rebaisse.

Il faut savoir que le service de l'environnement a une enveloppe limitée dans la PFI 2021-2030. Cela a été rappelé lors des séances du groupe de travail cantonal « Utilisation des eaux », dont je fais partie. Notre dossier était dans la liste des 9 dernières interconnexions considérées pour les subventions. Maintenant, en remontant un dossier, nous faisons partie des 3 dernières interconnexions qui se partageront ce qui restera après les 8 autres.

En conclusion, à ce jour, il n'est pas possible de chiffrer exactement la perte mais nous ferons au mieux pour réaliser ces mesures au meilleurs coûts ».

**Mme Eschmann est satisfaite de la réponse.**

---

**Question no 6 intitulée « Association jurassienne des communes : Fusionnite en vue ? » posée par M. Michel Lando (UDC) qui s'exprime ainsi :**

« Si l'on en croit la presse, l'Association Jurassienne des Communes (AJC) a trouvé ses marques. Certes, le secrétaire général était en congé maladie depuis octobre pour une durée indéterminée mais une solution de remplacement ad intérim a été trouvée en la personne de Mme Magali Voillat.

Ce qui a attiré mon attention c'est que le même article du QJ relatait les mots de Mme la Ministre Beuret Siess au sujet de « la réforme des structures communales » et « d'un optimum dans la taille des communes ». Ces termes alambiqués décrivent le même projet : une fusion des communes pour gagner en efficacité et en efficience (Mme la Ministre aurait pu expliquer la différence entre les 2 termes par ailleurs).

Mes 2 questions au Conseil communal :

- 1 L'entrefilet du QJ consacré à la nomination de Mme Voillat parlait de dossiers prioritaires à l'AJC. Les discussions Etat-communes au sujet des charges liées en font-elles partie ? Pour rappel et sauf erreur de ma part : lors d'une de ses dernières interventions à ce sujet, M. Le Maire avait indiqué à la tribune que les choses bougeaient.
- 2 Le Gouvernement jurassien dévoilera un rapport le prochain trimestre au sujet des réformes structurelles des communes. Le Conseil communal est-il associé aux discussions à ce sujet ? »

**Réponse de M. le Maire Eric Dobler qui s'exprime ainsi :**

« En préambule je tiens à rappeler une fois encore que ce point de l'ordre du jour qui traite des questions orales n'autorise qu'un seul questionnement à l'exécutif, Monsieur l'ancien président du Conseil général.

S'agissant de votre développement, je vous en laisse la paternité et ce qu'à faire la maladie de l'ancien secrétaire de l'AJC avec vos questionnements.

Vous vous basez sur un entrefilet paru dans le quotidien régional pour interpellier l'exécutif communal sur une problématique qui est de l'ordre supra régional voir cantonal.

Je relève ici que la proposition d'étude d'une commune unique pour le district émane du comité de l'Association des Maires du district de Delémont (AMDD) et non de l'AJC et qu'elle ne fait pas l'unanimité au sein des membres de l'AMDD.

Pour répondre à la question en lien avec le titre de votre question orale, oui la commune est associée et sera consultée comme l'ensemble des communes jurassiennes à ce projet mais non, elle n'y participe pas directement avec la présence d'un de ses conseiller à siéger dans un groupe de travail.

Pour votre édification personnelle, et sans vouloir voler des prérogatives ministérielles, la différence entre efficience et efficacité réside dans les ressources utilisées une fois que vous avez atteint les objectifs. Tout se joue dans la rapidité et l'optimisation dans l'efficience, tandis que l'efficacité cherche à faire les bonnes tâches peu importe le temps ou l'argent que cela prendra ».

**M. Lando est satisfait de la réponse.**

**5 Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel (message n°234 du 9 décembre 2024).**

L'entrée en matière est acceptée.

**M. le Président** cède la parole à **M. Pascal Crétin, conseiller communal.**

Il explique que ce règlement n'est pas une augmentation de taxe.

Le but principal de ce nouveau règlement est d'harmoniser la pratique sur l'ensemble du territoire communal, car, au moment de la fusion, seules trois entités possédaient un règlement.

Il est également à relever que le produit de la taxe sert exclusivement à des fins touristiques.

**Le Président** propose de passer chapitre par chapitre. Il rappelle aussi que, s'il y a des amendements, ils doivent être transmis par écrit.

Article 1	Champ d'application	→ pas de commentaire
Article 2	Définition	→ pas de commentaire
Article 3	Montant de la taxe forfaitaire	→ pas de commentaire
Article 4	Assujettissement et taxation	→ pas de commentaire

Article 5	Encaissement	→ pas de commentaire
Article 6	Taxation d'office, poursuites	→ pas de commentaire
Article 7	Réclamation, recours	→ pas de commentaire
Article 8	Affectation	→ pas de commentaire
Article 9	Cas particuliers	→ pas de commentaire
Article 10	Abrogation	→ pas de commentaire
Article 11	Entrée en vigueur	→ pas de commentaire

La parole n'est pas demandée par les chefs de groupe et personne ne souhaite s'exprimer lors de la discussion générale.

Au vote, le règlement intitulé « Règlement relatif à la taxe de séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel » est accepté par 29 voix.

Le message ainsi que le règlement ont été préavisés favorablement par la commission des travaux publics et la commission des finances.

Au vote, le message n°234 est accepté par 29 voix.

<b>6</b>	<b>Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2025 ainsi que les taxes y relatives (message n°235 du 9 décembre 2024)</b>
----------	--

L'entrée en matière est acceptée.

**M. le Président** cède la parole à **M. Pascal Crétin, conseiller communal** qui est accompagné de M. Mirco Bellè, chef du service financier.

Une attention particulière a été portée à la planification des investissements dont les investissements nets retenus pour l'exercice 2025 sont de CHF 1'808'000.-. La capacité d'autofinancement 2025 (cashflow) étant de CHF 1'733'000.-, le degré d'autofinancement est de 96.03%.

Les investissements 2025 ont été retenus selon les priorités discutées par l'ensemble du Conseil communal, tout en tenant compte des capacités d'absorber la charge de travail par l'administration communale. Les impacts financiers de ces investissements, ont été répercutés dans le compte de fonctionnement.

La quotité d'impôt est inchangée et reste à 2.10.

Les principaux postes du budget de la Commune mixte de Haute-Sorne sont :

en CHF	Budget 2024	Budget 2025	Variation
Charges	31'107'540	33'105'640	6.42%
Revenus	29'264'025	32'788'170	12.04%
Investissements nets	2'627'000	1'805'000	-31.29%
Rentrées fiscales nettes *	18'907'800	19'808'000	4.76%
Quotité d'impôts	2.10	2.10	inchangée
<b>Résultat global (+ excédent, - déficit)</b>	<b>- 1'843'515</b>	<b>- 317'470</b>	<b>-82.78%</b>
Résultat compte général (fonct.)	- 1'828'725	- 756'220	
Résultat financements spéciaux	- 14'790	438'750	

\* Impôts directs PPH + PM + Autres impôts (hors péréquation)

**Le Président** ouvre la discussion aux représentants des groupes.

**Mme Catherine Wolfer, cheffe du groupe PS-Verts** aimerait savoir pour quelle raison le véhicule « Pony » est pris en leasing et que la charge se trouve dans le compte de fonctionnement plutôt que de procéder à l'investissement ?

**M. Crétin** répond que les investissements ont été arrêtés pour être au plus proche du cashflow raison pour laquelle ce montant est au fonctionnement. Il rappelle également que l'achat de ce véhicule avait été refusé lors d'un précédent Conseil général.

**Mme Catherine Wolfer** poursuit et présente l'amendement suivant :

**Amendement n°1 du groupe PS-Verts 1 6150.31622.00** : Proposition de réduire à un maximum de CHF 60'000.- le montant d'acquisition d'un véhicule neuf pour la voirie.

**M. Frédéric Juillerat, conseiller communal** prend la parole et ajoute que la vétusté de ce véhicule a déjà été discuté en commission et que l'achat dudit véhicule avait été refusé au Conseil général. Ce sont des véhicules plus chers car ils sont spécifiques pour la voirie. Un cahier des charges doit encore être créé pour savoir quel véhicule est exactement recherché.

Néanmoins d'entente avec la commission des travaux publics, la commune va étudier la possibilité d'acheter un tracteur. L'achat d'un tracteur devrait être meilleur marché qu'un véhicule spécifique Pony. Le Conseil communal veille aux finances mais il n'est pas possible de garantir qu'une économie de CHF 50'000.- sera possible par rapport au véhicule Pony dont le prix s'élève à CHF 200'000.-.

**Mme Wolfer** maintient son amendement.

Au vote, l'amendement n°1 est refusé par 22 voix contre 7.

**Mme Catherine Wolfer** demande si le volume d'eau consommé par deux exploitations agricoles situées sur la commune de Clos-du-Doubs est bien refacturé aux consommateurs ?

**Mme Céline Grellier, conseillère communale** répond que oui. Chaque personne qui consomme de l'eau paye.

**Mme Catherine Wolfer** aimerait également savoir si l'eau facturée par la commune de Boécourt pour le réseau de Mont Russelin est bien refacturée aux consommateurs ?

**Mme Céline Grellier, conseillère communale** répond que oui.

**Mme Agnès Veya (PS-Verts)** monte à la tribune et pose une question au sujet du montant de CHF 6'600.- concernant le leasing lié à la location d'un nouveau véhicule pour le fontainier. Elle souhaite savoir si dans le montant de CHF 30'000.- qui figure au budget d'investissement, l'équipement du véhicule est compris dedans ?

**Mme Céline Grellier, conseillère communale** répond que ce véhicule est en fin de vie. Le fait de passer par un leasing est une décision prise par le Conseil communal pour limiter les investissements. Concernant l'équipement intérieur, un montant est prévu dans l'équipement et outillage. Cela s'apparente aux casiers que l'on trouve chez les monteurs chauffagistes, sanitaires ou autres professionnels intervenant sur des chantiers. Ce n'est pas dans le véhicule de base. Peut-être qu'une partie pourrait être récupérée du véhicule actuel et donc mis dans un compte de fonctionnement différent du leasing.

**Mme Agnès Veya (PS-Verts)** revient sur les CHF 30'000.- destinés aux chemins AF évoqués lors de la présentation du message n°234.

Elle a été surprise par l'augmentation de 230% à la rubrique 46321.00. En effet, l'augmentation passe de CHF 15'000.- à CHF 50'000.- c'est-à-dire CHF 35'000.- de plus. Elle souhaiterait qu'on lui confirme que cette augmentation est bien en lien avec le message n°234.

**M. Bellè, responsable du service financier** répond que le Conseil communal a décidé de porter la contribution au même montant que le produit de la taxe facturée aux propriétaires fonciers. La taxe facturée aux propriétaires n'a pas changé. La contribution communale du fonds des AF est à la charge de l'impôt.

**M. Frédéric Juillerat, conseiller communal** ajoute que la particularité est qu'il y a des endroits qui ne sont pas toujours utilisés par les propriétaires eux-mêmes. Ce n'est pas toujours aux agriculteurs et aux propriétaires de payer. Le Conseil communal a jugé qu'il fallait rétablir une équité de traitement.

Ce qui est difficile est de modifier le périmètre. Il y a aussi des maisons d'habitation qui se sont construites où les chemins AF sont utilisés.

Dans le quartier des Neufs-Champs à Courfaivre, une vingtaine de maison ont été construites où l'accès pour les camions y est autorisé sur environ 2km de chemins AF, en raison de l'interdiction de passage sur le pont en pierre.

**M. Michel Lando chef du groupe UDC** informe que le groupe UDC acceptera les budgets 2025.

**M. Vincent Voyame chef du groupe PCSI-RC** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Tout d'abord le groupe PCSI-RC tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des budgets 2025.

Nous saluons les mesures prises par le Conseil communal afin de présenter un budget avec un déficit réduit. Il a fallu serrer la ceinture et remonter les pantalons. Bien entendu cela entraîne des conséquences sur les investissements. CHF 1,8 millions pour 2025 c'est peu par rapport aux projets que nous aimerions réaliser.

Le fait de ne pas augmenter la quotité, une décision qui réjouit la population, nous amène à cette situation. Mais jusqu'à quand ?

Personnellement, je suis d'avis que nous devons tendre vers un budget à l'équilibre. Gérer le portemonnaie communal comme le nôtre. On dépense en fonction de l'argent disponible. Il est important d'arrêter de creuser la dette communale qui un jour nous mettra dans une situation compliquée.

Notre groupe accepte à la majorité les budgets 2025. »

**M. François Monin pour le groupe Le Centre** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le groupe PDC-JDC au Conseil général s'est penché attentivement sur le budget 2025 de la commune de Haute-Sorne. Si notre groupe espère que les comptes 2024 ne seront pas aussi catastrophiques que le budget présenté il y a une année, nous saluons les efforts faits dans la mouture présentée ce soir. La limitation des investissements à notre capacité financière, c'est-à-dire à la hauteur de notre cashflow, est saluée. La commune investit sans s'endetter. Je rêve d'une capacité d'autofinancement à près de 100% au niveau cantonal, mais c'est un autre débat.

Le budget fait état de chiffres précis qui vous ont été présentés en large par notre conseiller communal ainsi que par notre caissier. Les questions posées en commission des finances ont trouvé des réponses satisfaisantes, les dépassements et modifications nous ont été expliqués.

Cependant, nous estimons que la rigueur doit se poursuivre et ce pour plusieurs raisons :

- Au-delà de l'aspect purement budgétaire de présentation des chiffres, quelques épées de Damoclès flottent au-dessus des finances des communes et particulièrement de Haute-Sorne. Si la commune n'a que peu d'influence et de marge de manœuvre, elle doit bien les avoir en tête, tant le résultat actuel reste fragile.
- Le développement de la ZAM du côté de Glovelier et la dynamique positive de la commune entraineront des rentrées d'argent supplémentaires, notamment via l'impôt sur les frontaliers – impôt hautement volatile au vue de la conjoncture - et la part communale au bénéfice imposable. Pourtant, cela ne sera pas une rentrée nette. Les revenus externes tels que mentionnés plus hauts se réduiront avec l'amélioration du potentiel économique de Haute-Sorne. Nous savons d'ores et déjà que nous toucherons moins d'argent en 2026 au titre de la péréquation financière intercommunale. Si une solution cantonale avec l'utilisation d'un fonds a été trouvée pour que l'accueil de Moutier ne préterite pas les communes jurassiennes, il est nécessaire de garder cette variable en tête à moyen terme.
- Si les perspectives en termes de taux d'intérêt sont favorables, la reconduction échelonnée des emprunts augmente le risque vue la volatilité récente de ce paramètre. Il est important de rappeler qu'1% d'augmentation des taux d'intérêts équivaut à CHF 450'000.- de charges financières supplémentaires pour une commune endettée à la hauteur de HS. Le désendettement à terme est crucial.
- Finalement, permettez-moi ce commentaire d'ordre général. Haute-Sorne n'est pas dans la situation de Delémont, si nous prenons en compte le déficit structurel, le taux d'endettement par habitant ou encore le découvert au bilan. Pourtant, pour ce dernier point, la marge de manœuvre reste limitée et nous enjoignons l'ensemble des groupes au Conseil général et leurs commissaires à rester responsable sur ce sujet.

Le groupe PDC-JDC approuvera ce budget 2025 de la commune ainsi que ceux des bourgeoises à l'unanimité. Nous vous prions d'en faire de même. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont œuvré à l'établissement de celui-ci. Un merci particulier est destiné au chef des finances, M. Mirco Bellè, au conseiller communal en charges des finances, M. Pascal Crétin, au Conseil communal dans son ensemble et à la commission des finances qui a pu faire son travail, malgré les soucis de quorum que vous connaissez ».

**M. Patrick Müller chef du groupe HSA** monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Le groupe HSA remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget 2025 : le porteur du dicastère, le service financier communal et la commission des finances. Les mesures prises permettent de limiter notre découvert en réduisant principalement les investissements.

Mais le groupe HSA réclame depuis plusieurs années un véritable plan financier établi sur une période plus longue que la législature afin de garantir un maintien des biens et des infrastructures de notre commune.

Certes, la volonté de maintenir taxes et quotité d'impôts inchangés peuvent craindre de placer nos concitoyens de Haute-Sorne dans un déséquilibre budgétaire à l'avenir.

Il est impératif d'avoir une vision à long terme qui englobe efficacité structurelle et investissements ciblés pour les prochaines législatures afin de maintenir à notre commune une qualité de ses services et de favoriser son développement ».

**Mme Catherine Wolfer cheffe du groupe PS-Verts** informe que le groupe PS-Verts acceptera les budgets 2025.

**M. Pascal Crétin** ajoute que la réponse à la question écrite du groupe PS-Verts concernant les finances sera donnée lors du prochain Conseil général.

Par ailleurs, la planification financière fera partie intégrante du budget 2026 avec une vision à cinq ans.

**Le Président** ouvre la discussion générale mais personne ne souhaite prendre la parole.

Au vote, le Conseil général accepte par 29 voix, le budget communal 2025, les taxes communales ainsi que la quotité d'impôt.

**M. le Président**, cède la parole à **M. Pascal Crétin, conseiller communal responsable des finances** pour la présentation des comptes des bourgeoises.

Budget de la bourgeoisie de Bassecourt :

en CHF	Budget 2024	Budget 2025	Variation
Charges	410'780	428'360	4.28%
Revenus	401'680	428'680	6.72%
Investissements nets	258'000	-	-100.00%
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>- 9'100</b>	<b>320</b>	<b>-103.58%</b>

Budget de la bourgeoisie de Courfaivre :

en CHF	Budget 2024	Budget 2025	Variation
Charges	248'000	230'790	-6.94%
Revenus	243'270	223'320	-8.20%
Investissements nets	25'000	228'000	812.00%
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>- 4'730</b>	<b>- 7'470</b>	<b>57.93%</b>

Budget de la bourgeoisie de Glovelier :

en CHF	Budget 2024	Budget 2025	Variation
Charges	346'160	318'030	-8.13%
Revenus	320'300	327'270	2.18%
Investissements nets	385'000	420'000	9.09%
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>- 25'860</b>	<b>9'240</b>	<b>-135.73%</b>

Budget de la bourgeoisie de Soulce :

en CHF	Budget 2024	Budget 2025	Variation
Charges	473'135	425'260	-10.12%
Revenus	446'830	419'480	-6.12%
Investissements nets	190'000	-	-100.00%
<b>Résultat (+ excédent, - déficit)</b>	<b>- 26'305</b>	<b>- 5'780</b>	<b>-78.03%</b>

**Le Président** ouvre la discussion aux représentants des groupes.

**Mme Ouarda Mahmoudi (HSA)** monte à la tribune car elle aimerait savoir à quoi correspondent les CHF 10'000.- budgétisés pour la bourgeoisie de Glovelier ?

**M. Pascal Crélin** corrige en mentionnant que le montant budgétisé est de CHF 100'000.- et non CHF 10'000.-. Ce montant est dédié pour l'aménagement du rond-point à l'entrée de Glovelier depuis la sortie de l'autoroute.

**Mme Adeline Mahon (Le Centre)** répond que le dossier suit son cours.

**Le Président** ouvre la discussion générale mais personne ne souhaite prendre la parole.

Au vote, le Conseil général accepte par 29 voix, les budgets 2025 des bourgeoisies.

**7 Prendre connaissance et statuer sur un crédit complémentaire de CHF 435'000.- pour la réalisation du projet de protection contre les crues « Tabeillon/Bassecourt Nord » (message n°236 du 9 décembre 2024).**

L'entrée en matière est acceptée.

**M. le Président** cède la parole à **M. Etienne Dobler, conseiller communal** qui monte à la tribune. Le message pour les études avait déjà débuté en septembre 2015. Les travaux devraient pouvoir être réalisés l'année prochaine.

La justification du dépassement du crédit-complémentaire est liée pour les raisons principales suivantes (liste non exhaustive) : Mise en arrêt du projet et reprise du dossier après plusieurs années, nombreuses rencontres avec les propriétaires touchés par le projet, prestations complémentaires des mandataires dues au changement du niveau de protection (Q300 à Q100) par l'Office de l'environnement lors du projet d'ouvrage.

L'appel d'offres auprès des entreprises de génie civil et de béton armé a été réalisé après les vacances d'été 2024. À la suite de ces appels d'offres, il s'avère que les coûts de réalisation pour ce projet ne correspondent plus à ceux indiqués dans les messages n°57 et 91, d'où la demande de crédit supplémentaire.

Les travaux de génie civil et béton armé sont planifiés de mai à novembre 2025. Ceux-ci nécessiteront éventuellement la fermeture de la route menant à Boécourt, de mi-juin à fin octobre 2025.

Par ailleurs, un prélèvement sera effectué sur le fonds « digues et protection contre les crues ».

**Le Président** ouvre la discussion aux groupes.

**M. Vincent Voyame chef de groupe PCSI-RC** demande pour quelle raison l'office de l'environnement a décidé de passer de Q300 en Q100 ?

**M. Dobler** répond que la commune a été un peu trop ambitieuse avec le lancement de tous ces projets ce qui a été compliqué leur conduite en termes de ressources humaines au sein de la commune.

Par ailleurs, il y a également eu plusieurs mutations de personnel à l'office de l'environnement ce qui a nécessité des changements d'interprétation des temps de retour.

**Le Président** ouvre la discussion générale mais personne ne souhaite prendre la parole.

Au vote, le message n°236 est accepté par 29 voix.

**M. Dobler** ajoute que la commission des finances a validé ledit message.

#### **8 Réponse à la question écrite n°66 déposée par le groupe PCSI-RC et intitulée « Dépôt de matériaux en tous genre sur terrains privés : comment réagir ? ».**

Le Conseil communal a rendu sa réponse.

**M. Vincent Voyame (PCSI-RC)** est satisfait de la réponse du Conseil communal.

#### **9 Nomination d'un membre à la commission de dicastère de l'énergie et des bâtiments**

A la suite de la démission de M. Alberto Lema (HSA), **Mme Ouarda Mahmoudi (HSA)** monte à la tribune et propose la candidature de M. Patrick Müller.

M. Patrick Müller est élu par applaudissements.

#### **10 Nomination de trois membres à la commission de dicastère finances et promotion économique.**

A la suite de la démission de M. Loïc Dobler (PS-Verts), **Mme Catherine Wolfer du groupe PS-Verts** propose la candidature de M. Lorin Terreaux de Bassecourt.

**M. Terreaux** élu par applaudissements.

A la suite de la démission de M. Kevin Challet (PS-Verts), **Mme Catherine Wolfer du groupe PS-Verts** propose la candidature de M. Jérémie Cortat de Glovelier.

**M. Cortat** est élu par applaudissements.

A la suite de la démission de M. François Monin (Le Centre), **M. Gérald Steiner du groupe Le Centre** propose la candidature de Mme Céline Boillat de Courfaivre.

Mme Céline Boillat est élue par applaudissements.

#### **11 Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Edren ASANAJ.**

**M. le Maire** monte à la tribune et présente la naturalisation.

« Monsieur Asanaj est né le 20 février 1989 au Kosovo, où il a vécu jusqu'en 1997. A cette date, il a emménagé à Courrendlin où il a effectué sa scolarité obligatoire. De 2011 à 2021, il a vécu à Delémont. Depuis 2021, M. Asanaj habite dans notre commune à Courfaivre, où il habite avec ses parents.

Après avoir effectué différents emplois dans le domaine du décolletage chez des employeurs de la région, Monsieur Asanaj a entamé en 2021 un apprentissage de logisticien auprès de l'entreprise Alco SA à Chavannes-près-Renens. Il a obtenu son CFC cette année et a été engagé par son employeur. Jusqu'en 2021, Monsieur Asanaj faisait partie de clubs de foot jurassiens. Il s'occupe à présent d'une équipe à Ecublens.

Il souhaite obtenir sa naturalisation car cela fait 27 ans qu'il habite ici, il y a sa famille et ses amis. Pour Monsieur Asanaj, la Suisse est son pays.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

## **12 Constitution du bureau (collège présidentiel) pour l'année 2025 et nomination de ses scrutateurs**

**Election du 2<sup>ème</sup> scrutateur-trice :**

**M. Vincent Voyame, chef du groupe PCSI-RC**, propose la candidature de M. Eric Zuber (PCSI-RC).

Au vote, M. Zuber est élu 2<sup>ème</sup> scrutateur à l'unanimité.

**Election du 1<sup>ère</sup> scrutateur-trice :**

**M. Michel Lando, chef du groupe UDC**, propose la candidature de M. Laurent Haegeli (UDC).

Au vote, M. Laurent Haegeli est élu 1<sup>er</sup> scrutateur à l'unanimité.

**Election du 2<sup>ème</sup> vice-président-e :**

**Mme Catherine Wolfer, cheffe du groupe PS-Verts**, propose la candidature de M. Sacha Crétin (PS-Verts).

Au vote, M. Sacha Crétin est élu 2<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité.

**Election du 1<sup>ère</sup> vice-président-e :**

**M. Patrick Müller, chef du groupe HSA**, monte à la tribune et propose la candidature de Mme Ouarda Mahmoudi (HSA).

Au vote, Mme Mahmoudi est élue 1<sup>ère</sup> vice-présidente à l'unanimité.

**Election du Président du Conseil général :**

**M. Gérald Steiner (Le Centre)** monte à la tribune pour proposer la candidature M. Théo Comte (Le Centre).

Au vote, M. Comte est élu à l'unanimité Président du Conseil général pour l'année 2025.

**Le Président M. Jean-Claude Beuchat** prend une dernière fois la parole en tant que Président.

Il relève que ce fût une expérience extrêmement enrichissante. Il a eu le privilège de côtoyer les forces vives de la commune qui, à travers des projets culturels, sportifs ou associatifs, font rayonner Haute-Sorne bien au-delà de ses frontières. A travers de leurs engagements, il pu redécouvrir une commune riche de talents et d'idées, un véritable écosystème où chacun joue un rôle indispensable. Un peu comme dans la nature sauvage qui le passionne tant.

Il remercie ses collègues du bureau, la vice-chancelière ainsi que le maire pour leur soutien et collaboration tout au long de l'année. Les débats ont parfois été passionnés, voire animés, mais toujours respectueux et empreints de bienveillance. Il remercie ses collègues du Conseil général. Il souhaite beaucoup de plaisir au nouveau président. Il sait déjà qu'il mènera cette nouvelle mission avec sérieux et passion. Il termine en souhaitant une belle continuation à toutes et tous.

C'est avec un grand respect et une profonde reconnaissance que **M. le Maire, Eric Dobler** monte à la tribune pour saluer le travail accompli par Jean-Claude Beuchat. Son regard affûté, tant dans la nature que dans la gestion des affaires publiques, a permis de faire avancer la commune avec un sens du détail et une attention particulière à l'équilibre entre chacune des tendances de l'échiquier politique. Sa passion pour la nature et sa vision du monde ont toujours guidé ses décisions favorisant le consensus en prenant les avis de chacune et de chacun dans le respect de tous.

Il remercie Jean-Claude pour son travail acharné. Il a marqué cette année de présidence du Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne de son empreinte.

Il profite de la tribune pour féliciter le nouveau Président du Conseil général avec lequel il se réjouit de travailler en 2025 ainsi que l'ensemble des membres du bureau.

**M. Théo Comte** tout nouveau Président du Conseil général 2025 monte à la tribune. Tout d'abord, il remercie Jean-Claude Beuchat pour sa bonne humeur et sa rigueur. Il poursuit en rappelant qu'il est le benjamin du législatif. Justement, il souhaiterait porter le message que la jeunesse ne doit pas être en reste et qu'elle doit saisir les occasions qui se présentent à elle. Il aimerait être disponible pour la jeunesse de la commune et en être son porte-voix. Etant né au mois d'octobre, son anniversaire a toujours coïncidé avec une votation ou une élection. Il doit aussi cet attachement à la chose publique à son entourage qui est bien ancré en politique. Il remercie sa famille qui est le socle de relations pérennes et sincères.

Il souhaite que le Conseil général soit un lieu où les désaccords peuvent s'exprimer librement, car ce sont les désaccords qui forgent les meilleures décisions en les améliorant sans cesse et en cherchant toujours le meilleur compromis. Il souhaite être un président qui écoute ses pairs, qui donne la parole à toutes les opinions, tout en respectant scrupuleusement le règlement du Conseil général. Il exprime également sa reconnaissance au maire ainsi qu'à son chef de groupe, M. Gérald Steiner. Il remercie aussi son groupe pour son soutien sans faille.

Document déposé lors de la séance :

- Question écrite déposés par M. Michel Lando (UDC) et intitulée « Gestion de la masse salariale dans l'administration communale de Haute-Sorne : demande de renseignements »

Etant donné que tous les points ont été traités, **le Président** remercie les membres du Conseil général pour leur participation et lève la séance à 21h05.

Undervelier, le 9 décembre 2024.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**  
Le Président                      La Vice-chancelière  
Jean-Claude Beuchat              Michèle Ballat